PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT DU 20 JUILLET 2012

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 juillet 2012.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français: https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20120720/access.html
- en anglais: https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20120720/access.html

Le 20 juillet 2012, à 16h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Mise en place des équipes de travail au sein de l'OP3FT,
- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Avancement du dossier de candidature du qTLD « .frogans »,

Ouestions diverses.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, définit leurs priorités et fixe les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend les décisions suivantes.

MISE EN PLACE DES ÉQUIPES DE TRAVAIL AU SEIN DE L'OP3FT

Conformément à l'article 5 des Statuts, qui prévoit que l'OP3FT « mobilis[e] les ressources humaines nécessaires, dans le but d'assurer la réalisation harmonieuse de [ses] travaux », le Conseil d'administration prend acte de la constitution d'équipes de travail permanentes.

Conformément à l'article 22 des Statuts, et dans le prolongement de sa décision du 22 juin 2012 d'adopter les modèles de contrats, le Conseil d'administration prend acte de l'embauche de 8 salariés en CDI (Contrat de travail à Durée Indéterminée) et de la contractualisation avec 6 prestataires, au 2 juillet 2012.

AVANCEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU GTLD « .FROGANS »

Dans le prolongement de sa décision du 10 avril 2012 de déposer le dossier de candidature du gTLD « .frogans » auprès de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), le Conseil d'administration prend acte que le processus dit de « batching » (ou « digital archery ») a été abandonné par l'ICANN le 23 juin 2012. Cet abandon a rendu caduc le contrat signé avec la société KNIPP, évoqué lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 juin 2012.

le Conseil d'administration prend également acte que l'ICANN n'a pas encore indiqué quel serait le système retenu pour remplacer le processus de « batching ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 18h00.

Amaury GRIMBERT Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France SIREN: 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012: 1540